

Direction du budget, des finances et du contrôle de gestion

Service du budget

Toutes commissions

RAPPORT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 13 juin 2019

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF POUR L'EXERCICE 2018

Mesdames, messieurs,

Le compte administratif soumis à l'Assemblée départementale présente les résultats de l'exécution du budget pour l'exercice 2018.

Le montant des dépenses réalisées en 2018, tous budgets confondus (investissement et fonctionnement, hors résultats reportés), a atteint 2 424,3 millions d'euros dont 387,8 millions d'euros de dépenses d'investissement (+7,7 % par rapport à 2017) et 2 036,6 millions d'euros de dépenses de fonctionnement (+2,7 % par rapport à 2017).



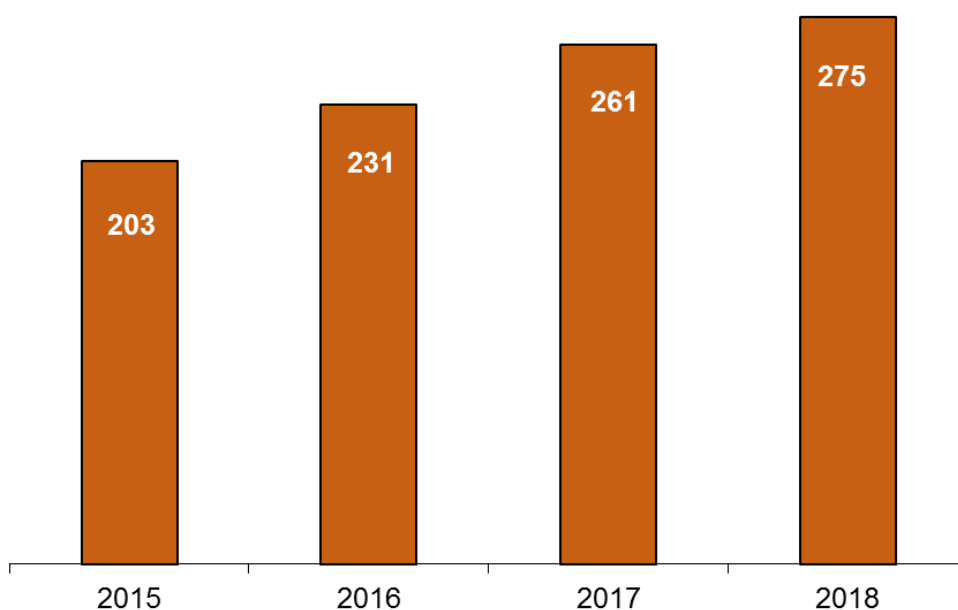
En 2018, l'effort d'investissement a été encore supérieur aux années précédentes, pour permettre la réalisation des équipements d'avenir dont la population de la Seine-Saint Denis a besoin. L'autofinancement a progressé mais insuffisamment au regard du besoin de financement en investissement supplémentaire. Il a été nécessaire de recourir à un emprunt supérieur à celui de 2017 pour financer les dépenses d'équipement.

La faible croissance de cet autofinancement est due à une progression des dépenses de fonctionnement, plus particulièrement dans le domaine social, supérieure à la progression des recettes, en dépit de la poursuite des efforts de gestion.

La montée en charge des grands plans d'investissement

Les dépenses d'équipement brut du Département s'élèvent en 2018 à 275,1 millions d'euros ce qui représente une progression de 5,3 % par rapport à l'exercice précédent.

Evolution des dépenses d'équipement brut
(en M€ - tous budgets confondus)

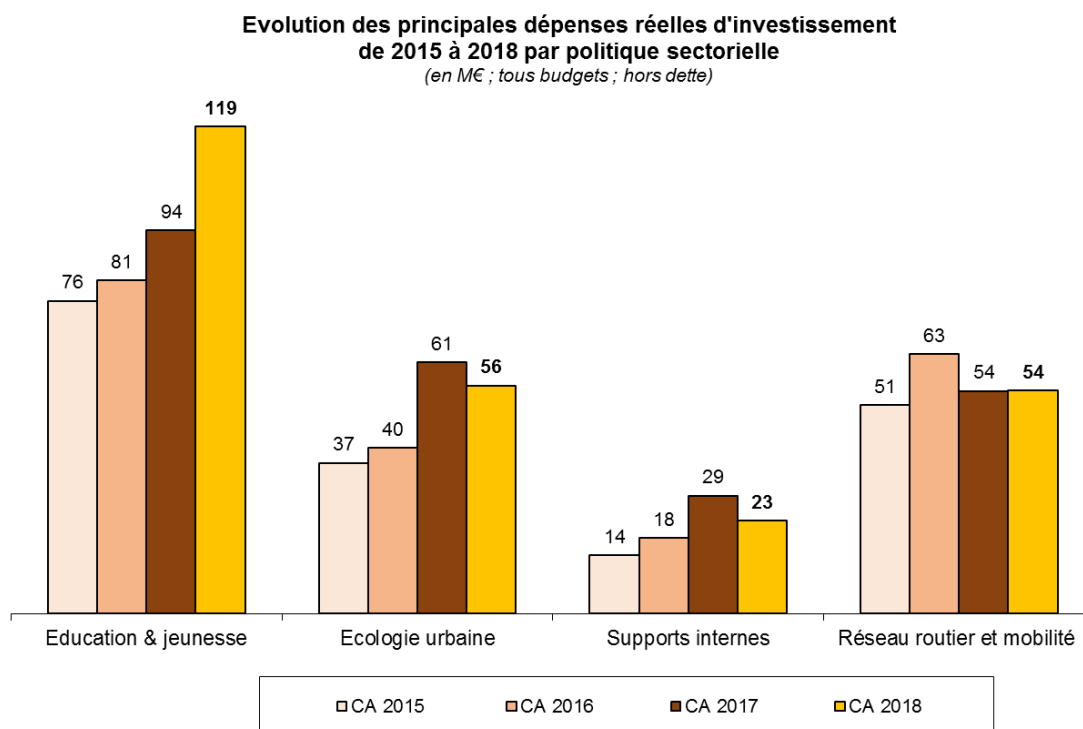


Les principaux postes en équipement sont les suivants :

- Le budget de l'Éducation s'élève à 118,9 millions d'euros, en progression de 27,1 % et de plus de 25,3 millions d'euros par rapport à 2017 (93,6 millions d'euros) essentiellement en raison de la montée en charge des dépenses relatives au Plan Ambition collèges. Ainsi en 2018, ont été achevés l'internat et le collège Gustave Courbet à Pierrefitte, ainsi que les nouveaux collèges de Livry-Gargan et Montreuil ;
- les crédits concernant l'écologie urbaine d'un volume de 55,6 millions d'euros, en diminution de 9,2 % par rapport à 2017 ; la baisse des dépenses est principalement

due à une moindre réalisation des crédits relatifs aux bassins de retenue en matière d'assainissement ;

- les dépenses relatives aux supports internes s'élèvent à 22,6 millions d'euros en diminution de 21,4 % par rapport à 2017, année qui avait enregistré le déplacement des locaux de la Direction de l'Eau et de l'assainissement à Rosny-sous-Bois ;
- les dépenses relatives au réseau routier et à la mobilité ont représenté 54,4 millions d'euros à un niveau quasiment identique à 2017 (54,3 millions d'euros).



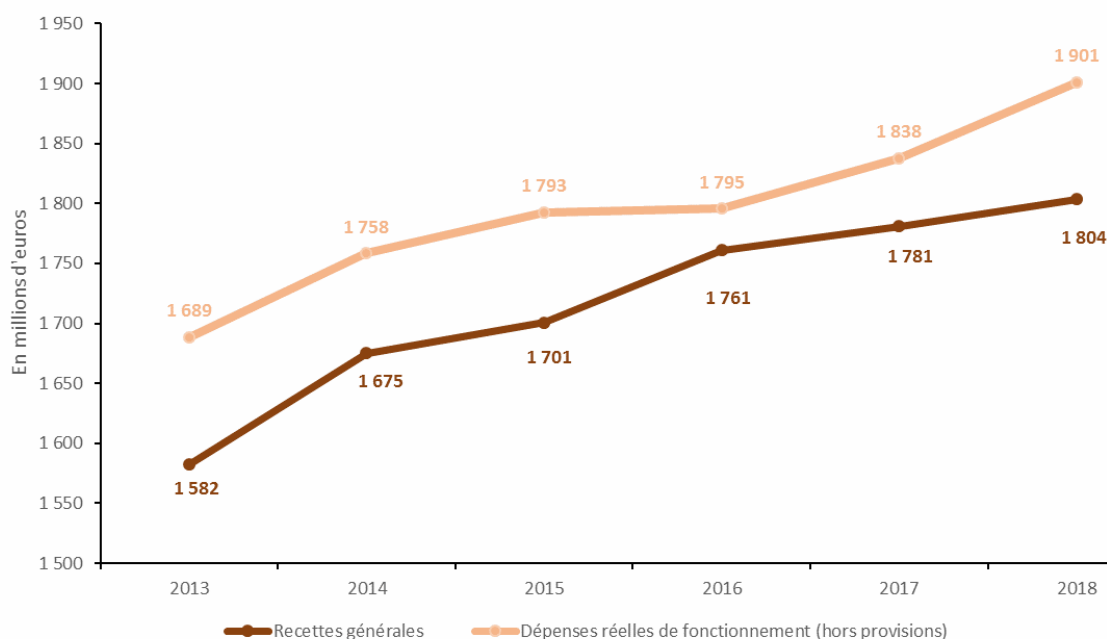
Par ailleurs, le Département a versé au titre de sa participation aux travaux d'investissement de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris, 1,8 million d'euros, en progression de plus de 21 % par rapport à 2017.

Une progression insuffisante des recettes générales

Le montant des recettes générales (comprenant le produit de la fiscalité directe et indirecte et les dotations) s'est élevé à 1 803,7 millions d'euros en 2018 et représente 88 % des recettes réelles de fonctionnement du budget principal (hors résultat reporté). Ces recettes sont en progression de 1,3 % par rapport à 2017 (1 780,8 millions d'euros) alors que, dans le même temps, les dépenses de fonctionnement du seul budget principal ont augmenté de 3,4 %.

Le graphique présenté ci après, illustre qu'après un rapprochement en 2016, les courbes des dépenses de fonctionnement et des recettes générales poursuivent des trajectoires de plus en plus divergentes du fait du ralentissement de l'augmentation des recettes.

Evolution des dépenses de fonctionnement et des recettes générales



L'augmentation des recettes générales en 2018 (+22,8 millions d'euros) repose essentiellement sur des ressources volatiles et dépendantes de la conjoncture économique tels que le produit des droits de mutation (+8,7 millions d'euros), en progression de 3,8 % par rapport à 2017 et le produit de la taxe sur les conventions d'assurance (14,0 millions d'euros et +8 % par rapport à 2017) .

Ainsi, si le produit des droits de mutation a progressé entre janvier et août 2018 de 19,2 millions d'euros par rapport à la même période de 2017, entre août et décembre le montant des droits perçus a diminué de 17,6 millions d'euros. Enfin, grâce à la perception de produits au cours de la dernière quinzaine de décembre 2018 la recette de ce mois a dépassé de 7,1 millions d'euros celle de décembre 2017.

Le produit de la taxe sur le foncier bâti (412,2 millions d'euros) dont les Départements pourraient ne plus être destinataires, est en progression de 2,8 % en 2018. Cette progression est due à la seule progression des bases, puisque le Conseil départemental n'a pas augmenté le taux depuis 2016.

En revanche, certaines ressources ont connu des diminutions importantes et principalement le fonds de soutien exceptionnel pour les Départements en difficultés qui passe de 24,6 millions d'euros en 2017 à 9,1 millions d'euros en 2018 ce qui représente une perte de 15,6 millions d'euros et de 63,1 %. Ce désengagement de l'État explique en majeure partie le tassement préjudiciable de la croissance des recettes.

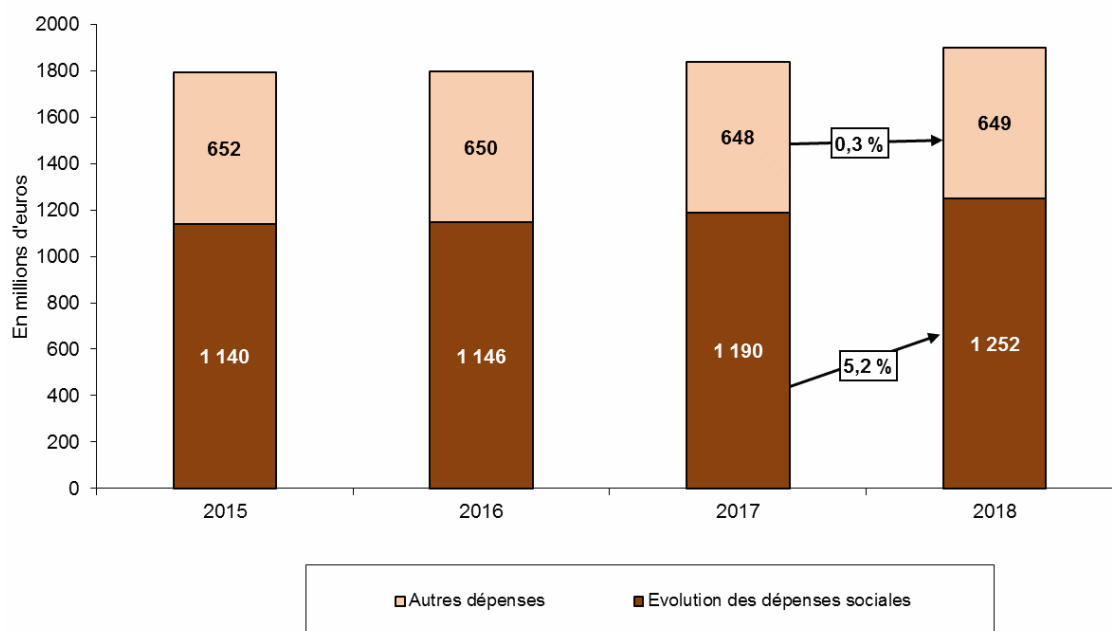
Une forte augmentation des dépenses de fonctionnement consacrées aux politiques sociales malgré une maîtrise des charges à caractère général

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal s'élèvent, hors provisions, à 1 900,9 millions d'euros, en progression de 3,4 % par rapport à 2017 (1 837,6 millions d'euros).

Les dépenses sociales qui représentent en 2018 1 252 millions d'euros, soit 66 % des dépenses réelles de fonctionnement (contre par exemple 64 % en 2016 soit 1 146 millions d'euros), progressent de 5,2 %, alors que les autres dépenses augmentent de 0,3 %, c'est

à dire moins que l'inflation (établie à 1,8 % en 2018 selon l'INSEE).

Evolution des dépenses sociales et des autres dépenses (budget principal hors provisions)

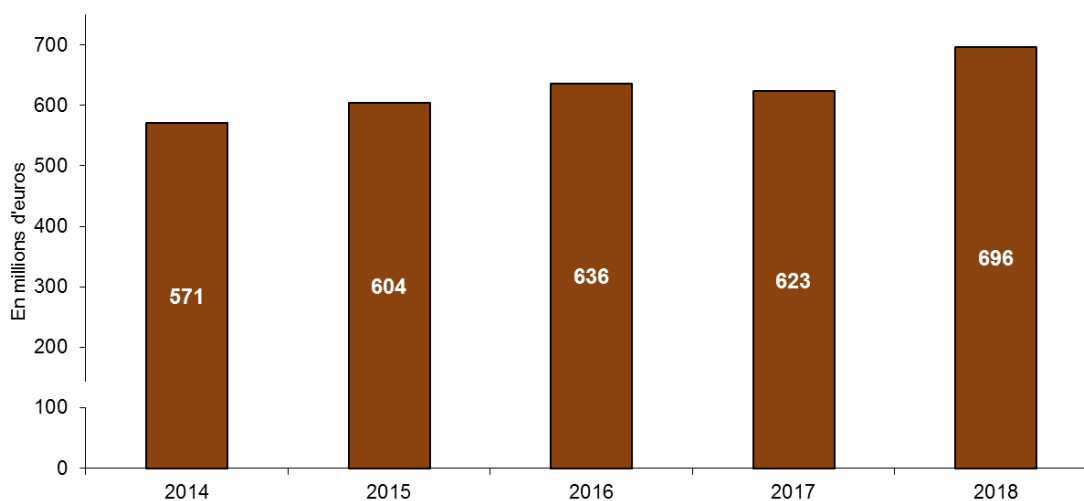


La progression de 11,7 % des AIS en 2018 (696,1 millions d'euros) est la raison essentielle du niveau de croissance élevé des dépenses sociales.

La répartition des AIS est la suivante pour 2018 :

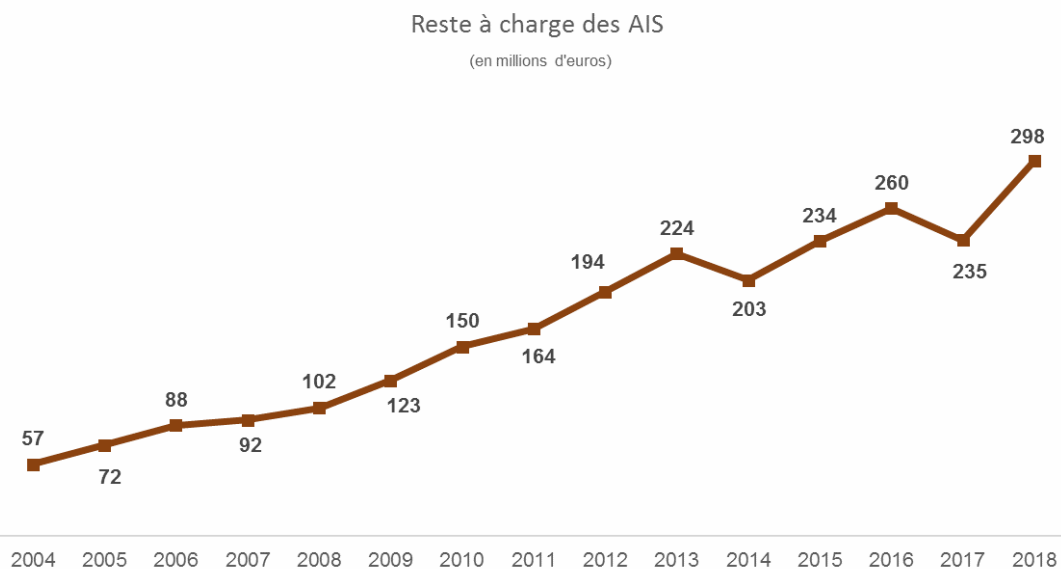
- RSA : 505 millions d'euros, en progression de 12,9 % (57,7 millions d'euros) par rapport à 2017,
- APA : 132,1 millions d'euros, en progression de 6,5 % (8,1 millions d'euros),
- PCH : 59,1 millions d'euros, en progression de 13,5 % (5,8 millions d'euros).

Evolution des AIS



Il faut rappeler que l'exercice 2017 a été marqué par une diminution faciale des Allocations Individuelles de Solidarité (AIS) due au versement décalé de la dernière mensualité du RSA (41,4 millions d'euros) en janvier 2018.

Le reste à charge au titre des AIS ne cesse de progresser et s'établit pour 2018 à 298 millions d'euros pour le Département, ce qui justifie sa mobilisation constante pour obtenir une juste compensation des allocations individuelles de solidarité.



En 2004, l'État compensait la dépense au titre des AIS à hauteur de 80,7 % de la dépense. En 2018, ce taux de compensation est passé à 57,3 % et devrait encore diminuer en 2019 en s'établissant à 56,2 %.

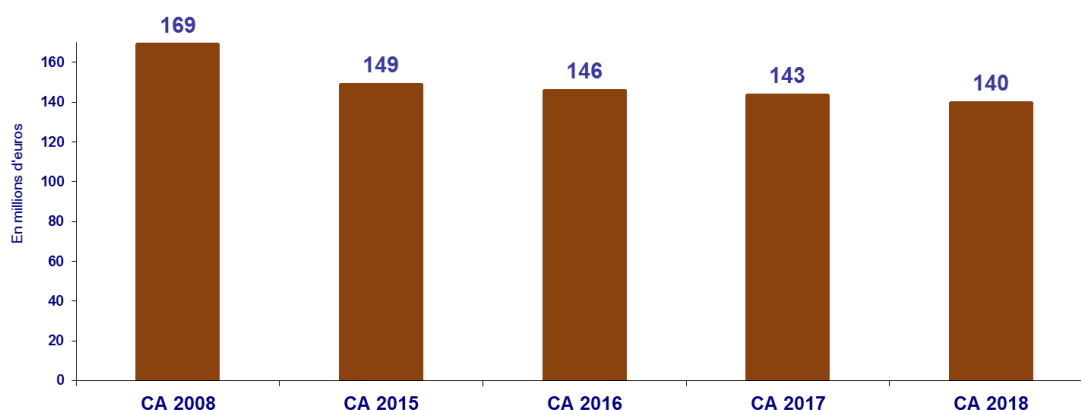
Par ailleurs, les dépenses relatives aux mineurs non accompagnés (MNA) ont poursuivi leur progression en 2018, en raison du nombre croissant de personnes prises en charge (+27 %).

Le coût de cette prise en charge en 2018 (49,4 millions d'euros) est en progression de 11,6 millions d'euros, selon la répartition suivante :

- Jeunes majeurs anciens MNA : 3,1 millions d'euros
- MNA hors jeunes majeurs : 8,5 millions d'euros.

En 2018, les efforts de gestion sur les dépenses de fonctionnement au bénéfice des investissements d'avenir ont été poursuivis. Ainsi, les dépenses concernant les moyens généraux de la collectivité ont diminué de 2,6 % par rapport à 2017. Ces efforts poursuivis depuis de nombreuses années ont permis une baisse de 17,4 % des charges à caractère général depuis 2008 malgré l'inflation.

Evolution des charges à caractère général



Au sein des dépenses de personnel, le montant des seules rémunérations et charges (tous budgets) s'élève à 381,3 millions d'euros, en progression de 0,7 % par rapport à 2017 (378,9 millions d'euros).

Au global, le total des dépenses réelles de fonctionnement enregistrées en 2018 s'élève à 1925,9 millions d'euros, en croissance de 2,6 % par rapport à 2017 (1 876, 5 millions d'euros). Tel qu'indiqué précédemment, cette croissance est majoritairement liée à celle des dépenses sociales.

Dans le cadre du dispositif dit de « contractualisation », le plafond à ne pas dépasser pour 2018, notifié par arrêté préfectoral à la collectivité, s'élevait à 1 831,6 millions d'euros.

Les différents retraitements obtenus par le Département, notamment en matière d' AIS et de MNA, lui permettent de respecter le plafond fixé à 1,2 %. De fait, en 2019, le Département ne sera pas sanctionné par un prélèvement sur ses dotations, ainsi que la réglementation le prévoit en cas de dépassement de l'évolution imposée.

L'enjeu majeur pour le Département ne résulte pas tant du plafonnement de l'évolution de ses dépenses de fonctionnement mais dans le renforcement de sa solvabilité, via une meilleure compensation des dépenses sociales et la recherche de financement complémentaire.

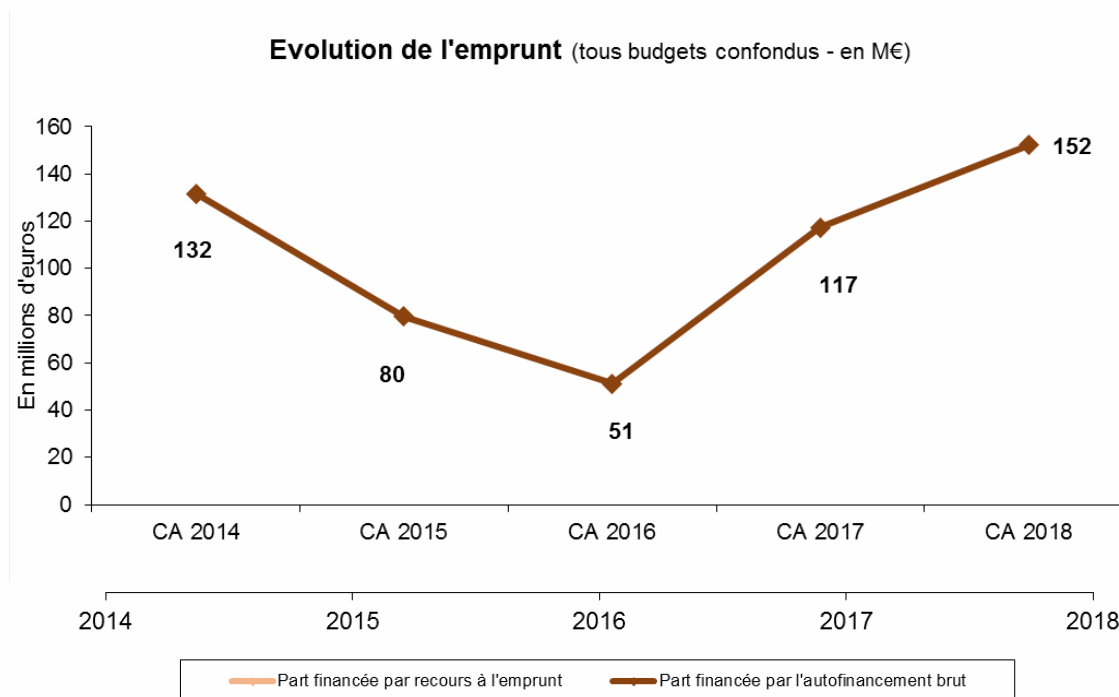
Une trop faible progression de l'autofinancement entraînant un accroissement de la dette

Le niveau de l'autofinancement brut (tous budgets confondus) a progressé en 2018 passant de 139,8 millions d'euros en 2017 à 150,5 millions d'euros en 2018, mais cette progression s'est révélée insuffisante au regard de la progression des dépenses liées à la mise en œuvre des grands plans d'investissement.

De ce fait, le montant de l'emprunt souscrit en 2018 afin de financer l'investissement du Département s'est élevé, tous budgets confondus, à 152,1 millions d'euros (contre 117,4 millions d'euros en 2017).

En 2018, la part des investissements financés par l'emprunt et celle des investissements financés par l'épargne brute sont quasiment identiques (respectivement 44 % et 43 %). Le

reste est financé par les autres recettes d'investissement de la collectivité (FCTVA et subventions reçues notamment).



Les différents éléments présentés dans cette introduction traduisent la difficulté de pilotage budgétaire de la collectivité séquano-dyonisienne.

En effet, la volatilité des droits de mutation est telle, que la progression importante de son produit, constatée au compte administratif, est due notamment à la perception de 12 millions d'euros sur la seule journée du 28 décembre 2018. Cette perception exceptionnelle tardive n'a pas permis d'ajuster l'emprunt d'équilibre.

Vous trouverez ci-après une présentation détaillée par section et par nature des dépenses et des recettes du compte administratif 2018.

1. ANALYSE DES DÉPENSES ET DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

(en millions d'euros)	Dépenses 2018			Recettes 2018		
	Prévu	Réalisé	Taux	Prévu	Réalisé	Taux
Budget principal	1 955,0	1 925,9	98,5%	2 056,5	2 114,3	102,8%
Budget annexe d'assainissement	27,1	25,0	92,5%	53,5	54,7	102,2%
TOTAL	1 982,0	1 950,9	98,4%	2 110,1	2 169,0	102,8%

En 2018, le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement s'est amélioré, puisqu'en 2017, il s'élevait à 97,4 %.

La structure par nature des dépenses et des recettes de fonctionnement, tous budgets confondus, est la suivante :

Dépenses tous budgets confondus (en millions d'euros)	CA 2017	CA 2018	Evolution 2016 / 2017
Fournitures et services extérieurs	158,3	153,3	-2,7%
Impôts et taxes	0,3	0,4	68,1%
Charges de personnel	378,9	381,3	0,7%
Autres charges d'activités	1 250,2	1 309,6	4,8%
<i>dont aides à la personne</i>	<i>656,7</i>	<i>721,4</i>	<i>9,9%</i>
<i>dont frais de séjour et d'hébergement</i>	<i>375,9</i>	<i>372,4</i>	<i>-0,9%</i>
<i>dont contributions obligatoires et participations</i>	<i>158,8</i>	<i>155,5</i>	<i>-2,1%</i>
<i>dont subventions</i>	<i>55,1</i>	<i>57,2</i>	<i>3,8%</i>
Charges financières	47,7	51,0	6,9%
Charges exceptionnelles	2,4	1,0	-60,0%
Provisions	38,9	25,0	-36,0%
Divers (dont prélèvements au titre des fonds de péréquation DMTO)	25,6	28,9	13,0%
Mouvements liés aux cessions	10,6	9,4	-11,0%
Autres mouvements d'ordre	70,8	76,1	7,0%
Total	1 983,6	2 036,6	2,7%
Total hors mouvements d'ordre	1 902,2	1 950,9	2,6%

Recettes tous budgets confondus (en millions d'euros)	CA 2017	CA 2018	Evolution 2017 / 2018
Fiscalité directe avec pouvoir de taux	401,1	412,2	2,8%
Fiscalité directe sans pouvoir de taux	144,9	146,4	1,0%
<i>dont CVAE</i>	108,9	110,1	1,2%
Dotations et compensations versées par l'État	973,6	977,1	0,4%
<i>dont DGF</i>	211,2	211,8	0,3%
<i>dont quote part de la TSCA</i>	174,7	185,9	6,0%
<i>dont attribution de compensation de la CVAE (provenant de la Région)</i>	115,7	115,7	0,0%
<i>dont fonds de soutien exceptionnel</i>	24,6	9,1	-63,1%
<i>dont fonds de solidarité des Départements</i>	38,2	43,8	14,6%
Sous total	1 519,7	1 535,6	1,1%
Fiscalité indirecte	261,1	268,0	2,6%
<i>dont droits de mutation</i>	228,8	237,6	4,0%
Recouvrements, subventions et participations	120,6	147,2	22,1%
Produits des services du domaine et ventes diverses	65,4	64,5	-1,3%
Produits financiers	5,7	2,3	-60,2%
Produits exceptionnels dont cessions d'immobilisations	34,1	39,1	14,8%
Résultat de fonctionnement reporté	62,1	67,9	9,3%
Reprises sur provisions	33,3	42,8	28,7%
Divers	2,2	1,6	-29,0%
Mouvements d'ordre	17,5	21,2	21,7%
Total	2 121,6	2 190,3	3,2%
Total hors mouvements d'ordre	2 104,2	2 169,0	3,1%

1.1. BUDGET PRINCIPAL – DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

En dépenses, le compte administratif 2018 du budget principal s'élève à 1 925,9 millions d'euros, en progression de 2,6 % par rapport à l'exercice précédent. Hors provisions, la progression des dépenses de fonctionnement s'établit à 3,3 %. Ces dépenses se répartissent de la manière suivante :

Dépenses budget principal (en millions d'euros)	CA 2017		CA 2018		Evolution 2018/2017
	Montant	% du total	Montant	% du total	
Fournitures et services extérieurs	146,0	7,8%	141,5	7,0%	-3,1%
Charges de personnel	365,9	19,5%	368,5	19,0%	0,7%
Autres charges d'activités	1 250,1	66,6%	1 309,6	68,0%	4,8%
<i>dont aides à la personne</i>	656,7		721,4		9,9%
<i>dont frais de séjour et d'hébergement</i>	375,9		372,4		-0,9%
<i>dont contributions obligatoires et participations</i>	158,8		155,5		-2,1%
<i>dont subventions</i>	55,1		57,2		3,8%
Charges financières	49,8	2,7%	51,0	3,0%	2,4%
<i>dont intérêts des emprunts</i>	36,6		37,5		2,5%
<i>dont provision</i>	2,2		2,2		
<i>dont intérêts des opérations de gestion de taux</i>	6,1		6,1		
Charges exceptionnelles	2,2	0,1%	1,0	2,0%	-57,2%
Autres provisions	36,7	2,0%	25,0	1,0%	-31,9%
Divers (dont fonds de péréquation DMTO)	25,6	1,4%	28,9	2,0%	13,1%
Impôts et taxes	0,3	0,1%	0,4	0,0%	67,9%
TOTAL	1 876,6	100,0%	1 925,9	100,0%	2,6%

1.1.1. Les fournitures et services extérieurs

Ces dépenses, qui représentent 7 % des charges réelles de fonctionnement, s'élèvent à 141,5 millions d'euros et diminuent de 3,1 % par rapport à 2017 (146 millions d'euros). Les

efforts de gestion réalisés portent essentiellement sur ces comptes.

Les diminutions de crédits portent principalement sur les dépenses suivantes :

- les frais de location et les charges locatives : 18,9 millions d'euros, en diminution de 5,8 % par rapport à 2017 (20,1 millions d'euros),
- les frais d'entretien et de réparation : 19,8 millions d'euros, en diminution de 1,2 % par rapport à 2017 (20,0 millions d'euros),
- les fournitures diverses : 5,3 millions d'euros, en diminution de 8,4 % par rapport à 2017 (5,8 millions d'euros),
- les frais de publicité et relations publiques : 2,8 millions d'euros, en diminution de 27,9 % par rapport à 2017 (3,9 millions d'euros)
- les frais postaux et de télécommunication : 2,1 millions d'euros, en diminution de 5,6 % par rapport à 2017 (2,2 millions d'euros),

Par ailleurs certaines dépenses progressent :

- le coût de la carte améthyste (21,2 millions d'euros) progresse de 0,7 % par rapport à 2017 (21,1 millions d'euros), avec 48 239 bénéficiaires en 2018 (contre 47 661 bénéficiaires en 2017).
- les dépenses liées aux fluides, énergie et carburants (8,7 millions d'euros) augmentent de 2,7 % par rapport à 2017 (8,4 millions d'euros).
- Les remboursements aux centres de PMI et de planification délégués (13,7 millions d'euros) progressent de 0,4 % par rapport à 2017 (13,6 millions d'euros),
- les remboursements aux centres de service social conventionnés (5,2 millions d'euros) augmentent de 4,5 % par rapport à 2017 (4,9 millions d'euros).

Les dépenses relatives aux fournitures et services extérieurs sont comptabilisées pour l'essentiel au chapitre 011 Charges à caractère général, au chapitre 016 Allocation personnalisée d'autonomie et au chapitre 017 Revenu de solidarité active.

1.1.2. Les autres charges d'activités

Ces dépenses concernent principalement les aides à la personne, l'aide sociale à l'hébergement ainsi que les participations et les subventions versées par le Département. Elles représentent 68 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2018 et s'élèvent à 1 309,6 millions d'euros, en progression de 4,8 % par rapport à 2017 (1 250,1 millions d'euros).

- **Les aides à la personne**

Les aides à la personne représentent 55,1 % des charges d'activités. Elles s'élèvent à 721,4 millions d'euros, en progression de 9,9 % par rapport à 2017 correspondant principalement aux trois AIS :

- l'allocation RSA pour un montant de 505 millions d'euros, en augmentation de 12,9 % par rapport à 2017,
- l'allocation départementale personnalisée d'autonomie (ADPA), qui s'élève à

132,1 millions d'euros, en hausse de 6,5 % par rapport à 2017 (124 millions d'euros) ;

- la prestation de compensation du handicap (PCH) à hauteur de 59,1 millions d'euros, en progression de 13,5 % par rapport à 2017 (52 millions d'euros) ;

- **Les frais de séjours et d'hébergement**

Ces frais représentent plus de 28 % des autres charges d'activités et s'élèvent à 372,4 millions d'euros, en diminution de 0,9 % par rapport à 2017 (375,9 millions d'euros).

- Les dépenses d'hébergement de l'aide sociale à l'enfance s'élèvent à 202,9 millions d'euros, en diminution de 1,3 % par rapport à 2017 (205,5 millions d'euros)

Cependant, le nombre de mineurs non accompagnés (MNA) pris en charge par le service de l'Aide sociale à l'enfance qui avait déjà fortement progressé en 2017 a poursuivi sa croissance en 2018 (1 439 mineurs pris en charge dont jeunes majeurs anciens MNA 299 et MNA hors jeunes majeurs 1 140, en augmentation globale de 27 % par rapport à 2017).

Le coût de cette prise en charge en 2018 (49,4 millions d'euros) est en progression de 11,6 millions d'euros.

- Les frais d'hébergement des personnes handicapées (106 millions d'euros) progressent de 2,8 % (3 206 bénéficiaires en 2018 contre 2 803 en 2017)
- et les frais d'hébergement des personnes âgées (39,5 millions d'euros) diminuent de 4,2 % par rapport à 2017 (41,2 millions d'euros). Cette moindre réalisation 2018, est liée à des retards de paiement consécutifs à la montée en charge de la dématérialisation.

- **Les contributions obligatoires et les participations**

Elles s'élèvent à 155,5 millions d'euros soit 11,9 % des autres charges d'activités et sont en diminution de 2,1 % par rapport à 2017 (158,8 millions d'euros). Elles concernent principalement :

- la participation du Département aux charges d'exploitation de IDF Mobilités à hauteur de 47,5 millions d'euros ;
- les dotations de fonctionnement attribuées aux collèges publics et privés pour un montant total de 21,2 millions se répartissant comme suit :
 - 14,2 millions d'euros (en diminution de 2%) pour les collèges publics. Malgré une hausse du nombre d'élèves, la progression des dotations par élève est contenue du fait d'une optimisation de la dotation (notamment via des achats mutualisés entre collèges).
 - 6,9 millions d'euros (en progression de 1,5%) pour les collèges privés.

A ces montants s'ajoutent pour les collèges publics, les dotations au titre de l'aide à la demi-pension (7,8 millions d'euros) dont la diminution pour 2018 (-12%) résulte de la mise en œuvre d'une réforme du mode de calcul de cette aide visant à limiter les flux financiers entre le Département et les collèges, car parallèlement les participations des familles sont en diminution ; cette opération purement technique n'a aucune conséquence sur l'aide reçue par les familles ; cette moindre dépense est compensée par une moindre recette ;

- la participation obligatoire du Département aux charges de fonctionnement de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris (36,1 millions d'euros, en progression de

3,4 % par rapport à 2017) et des services communs de la Préfecture de Police (2,9 millions d'euros) ;

- le financement des fonds sociaux pour 11,1 millions d'euros, en progression de 8,9 % par rapport à 2017 (10,8 millions d'euros).

- **Les subventions de fonctionnement**

Elles s'élèvent à 57,2 millions d'euros, en augmentation de 3,8 % par rapport à 2017 (55,1 millions d'euros),

Ces dépenses se répartissent essentiellement entre :

- les subventions aux communes et structures intercommunales : 2,6 millions d'euros, (contre 4,4 millions d'euros en 2017). La diminution des dépenses concerne les subventions versées aux communes au titre de l'accueil collectif de la petite enfance .

En effet, depuis 2016 le Département a décidé de la suppression de l'aide financière versée en fonctionnement aux établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) gérés par les communes. Cette mesure de suppression, compte tenu des engagements conventionnels avec certaines communes et des délais de dénonciation desdites conventions, impliquait le maintien d'une dépense résiduelle au cours des exercices suivants.

Le Département a maintenu son soutien aux EAJE associatifs et aux EAJE relevant de l'économie sociale et solidaire.

- **les subventions de fonctionnement aux organismes privés** (52,3 millions d'euros) progressent de 7,6 % et se répartissent essentiellement entre les politiques suivantes :
 - Culture, patrimoine archives : 16,6 millions d'euros ;
 - Emploi, insertion et attractivité territoriale : 10,7 millions d'euros (+5,5 % par rapport à 2017) ;
 - Citoyenneté active et sport : 9,4 millions d'euros ;
 - Enfance famille : 9,3 millions d'euros (+48 % par rapport à 2017).

91,5 % des subventions de fonctionnement versées concernent des associations et organismes de droit privé.

Les autres charges de gestion courante sont comptabilisées aux chapitres 65 Autres charges de gestion courante, 016 Allocation personnalisée d'autonomie, 017 Revenu de solidarité active et 6586 Frais de fonctionnement des groupes d'élus.

1.1.3. Les charges de personnel

En 2018, les rémunérations et dépenses de personnel (personnel départemental et assistants familiaux de l'Aide Sociale à l'Enfance, employés par le Département) s'élèvent à 368,5 millions d'euros. Elles représentent 19 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2018 et sont en progression de 2,6 million d'euros par rapport au CA 2017.

L'évolution nette des rémunérations et charges relatives au personnel départemental en 2018 s'explique par différentes variations à la hausse et à la baisse, avec principalement :

- le Glissement Vieillesse Technicité pour +2,7 millions d'euros dont +1,8 million d'euros pour les avancements d'échelons ;
- la mise en œuvre du RIFSEEP évaluée à +1,8 million d'euros ;
- un effet de noria, écart de rémunération entre les sortants et les entrants résultant d'une part de différences statutaires et d'autre part de la latence dans les délais de recrutement, estimé à -3,6 millions d'euros.
- un effort sur les recrutements. En 2018, ont été comptabilisés 455 agents permanents entrant pour 388 sorties définitives, auxquelles s'ajoutent 178 sorties temporaires. Les données du bilan social 2018 confirment un nombre croissant de commissions de recrutements, établi à 694 (soit +14% par rapport à 2017), devant peser budgétairement en année pleine en 2019;
- un doublement des renforts-remplacements recrutés, à compter du mois d'août 2018, à comparer à l'effectif moyen de 2017 (situé à 81), estimé à +1 million d'euros.

Les charges de personnel sont comptabilisées au chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés, au chapitre 011 Charges à caractère général, au chapitre 016 Allocation personnalisée d'autonomie et au chapitre 017 Revenu de solidarité active.

1.1.4. Les charges financières et les provisions pour risques au titre de la dette

Ces dépenses s'élèvent à 51,0 millions d'euros (dont 2,2 millions au titre des provisions pour contentieux des emprunts et des swaps structurés) en augmentation de 7 % par rapport à 2017 (49,8 millions d'euros).

Cette catégorie de charges représente 3 % du montant des dépenses réelles de fonctionnement et comporte les dépenses suivantes :

- 44,9 millions d'euros correspondant aux intérêts de la dette et aux intérêts des opérations de couverture de taux (respectivement 37,5 millions d'euros et 6,1 millions d'euros) ;
- 2,2 millions d'euros de provisions dans le cadre des contentieux liés aux emprunts toxiques.

Les charges financières sont comptabilisées au chapitre 66 Charges financières, et les provisions pour risques au chapitre 68 Dotations aux provisions pour risques de fonctionnement courant.

1.2. BUDGET PRINCIPAL – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement du budget principal s'élèvent en 2018 à 2 114,3 millions d'euros, en progression de 2,8 % par rapport à 2017 (2 050,2 millions d'euros). Elles se répartissent comme suit :

Recettes de fonctionnement du budget principal (en millions d'euros)	CA 2017	CA 2018	Évolution 2017 / 2018
Fiscalité indirecte dont :	261,1	268	2,6%
Droits de mutation	228,8	237,6	3,8%
Fiscalité directe avec pouvoir de taux	401,1	412,2	2,8%
Fiscalité directe sans pouvoir de taux dont :	144,9	146,4	1,0%
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	108,9	110,1	1,2%
Transfert des frais de gestion	29,2	30,9	5,7%
Dotations de l'État et compensations dont :	973,6	977,1	0,4%
Dotation globale de fonctionnement	211,2	211,8	0,3%
Quote-part de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE)	246,6	246,5	-0,1%
Quote-part de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA)	174,7	188,8	8,1%
Attribution de compensation de la CVAE (provenant de la Région)	115,7	115,7	0,0%
Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) et dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	79,5	79,4	-0,1%
Fonds de solidarité des Départements	38,2	43,9	14,8%
Fonds de péréquation des DMTO	13,6	14,3	5,5%
Fonds de solidarité Départements Île de France	27,9	28,8	3,3%
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI)	24,6	21,9	-10,9%
Fonds de soutien exceptionnel	24,6	9,1	-63,1%
Participation de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) pour l'APA et la PCH	48,4	56,8	17,3%
Participation exceptionnelle de l'État au titre des mineurs non accompagnés		2,4	
Autres recettes (domaniales, participation des familles, et produits exceptionnels)	120,5	138,7	17,2%
Produits financiers	5,7	2,3	-60,2%
Sous-Total (hors résultat reporté et reprise sur provision)	1 955,4	2 003,8	2,5%
Résultat de fonctionnement reporté	61,5	67,7	10,1%
Reprise sur provision pour risques	33,3	42,8	28,7%
TOTAL	2 050,2	2 114,3	3,1 %

Détail des autres recettes :

(en millions d'euros)	CA 2017	CA 2018	Evolution 2017/2018
Recettes domaniales et produit des redevances	12,8	10,3	-19,5%
Recouvrements, subventions, participations (*)	71,6	90,2	26,0%
Divers (dont cessions d'immobilisation) (**)	36,1	38,2	5,9%
TOTAL	120,5	138,7	15,1%

(*) La forte progression 2018 est due notamment à l'augmentation du fonds social européen et des indus RSA.

(**) La forte progression 2018 est due notamment à des régularisations liés à des rattachements de charges.

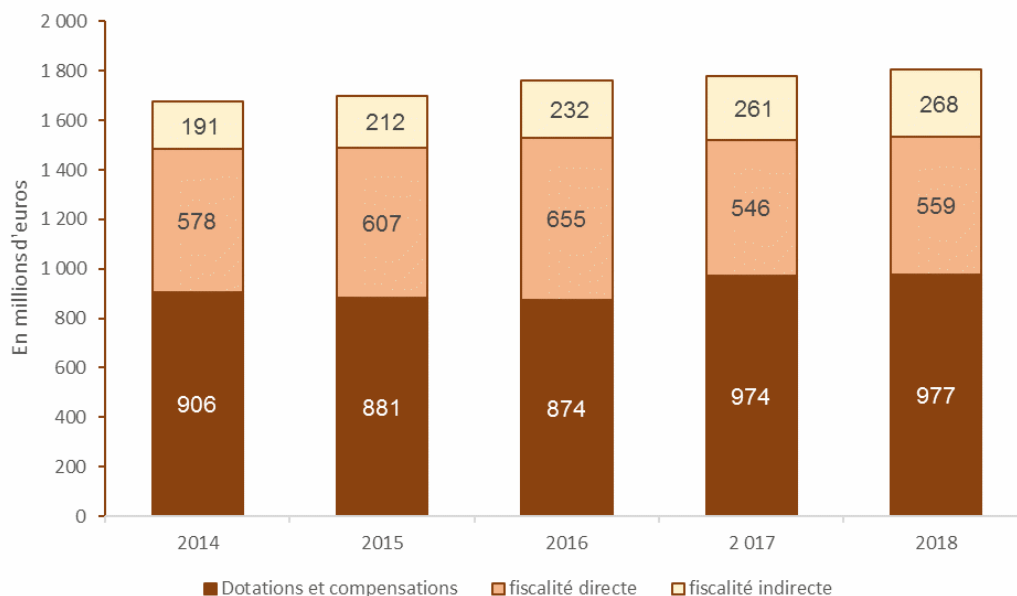
La répartition des recettes de fonctionnement par structure est la suivante :

Évolution de la structure des recettes de fonctionnement

	2014	2015	2016	2017	2018
Dotations de l'État et compensations dues aux pertes décidées par l'État	46,4%	44,5%	43,2%	47,5%	46,2%
Fiscalité directe avec pouvoir de taux	18,1%	18,1%	19,6%	19,6%	19,5%
Fiscalité indirecte	9,8%	10,7%	11,5%	12,7%	12,7%
Fiscalité directe sans pouvoir de taux	11,6%	12,5%	12,8%	7,1%	6,9%
Autres recettes	14,1%	14,2%	12,9%	13,1%	14,7%
	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Les recettes générales (1 803,7 millions d'euros) progressent de 1,3 % en 2018 par rapport à 2017 (1 780,8 millions d'euros) en raison principalement du produit des droits de mutation, du versement par l'État du fonds exceptionnel et du produit de la taxe sur le foncier bâti.

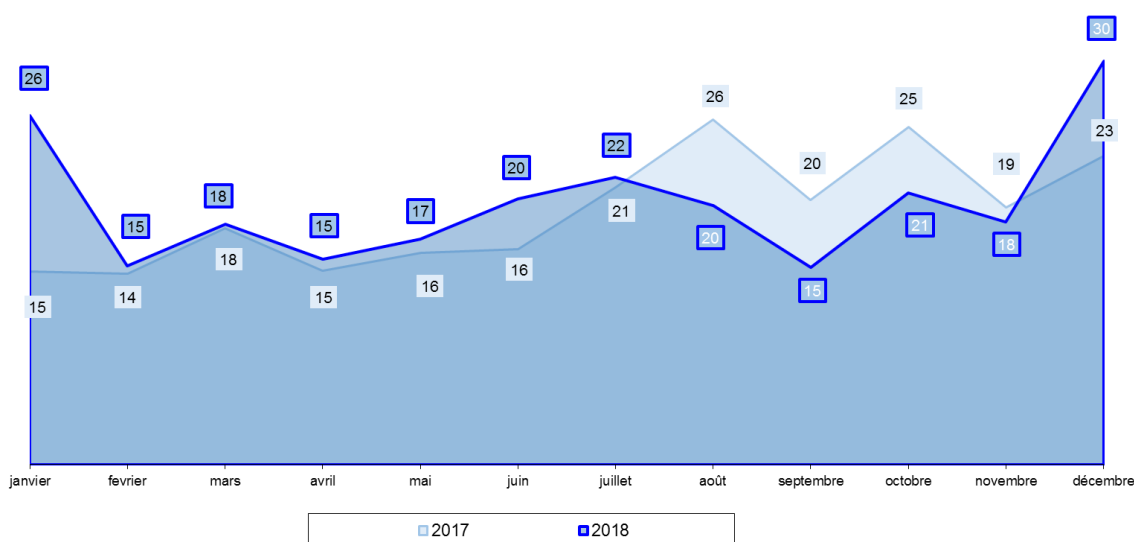
Répartition des recettes générales



1.2.1. Les principales recettes générales en progression

Les **droits de mutation à titre onéreux (DMTO)** s'élèvent à 237,6 millions d'euros, en augmentation de 3,8 % par rapport à 2017 (228,8 millions d'euros). Cela constitue un net ralentissement depuis plusieurs mois de cette recette qui a été très dynamique ces dernières années, mais qui reste particulièrement sensible aux aléas conjoncturels.

Evolution mensuelle des droits de mutation
(en millions d'euros)

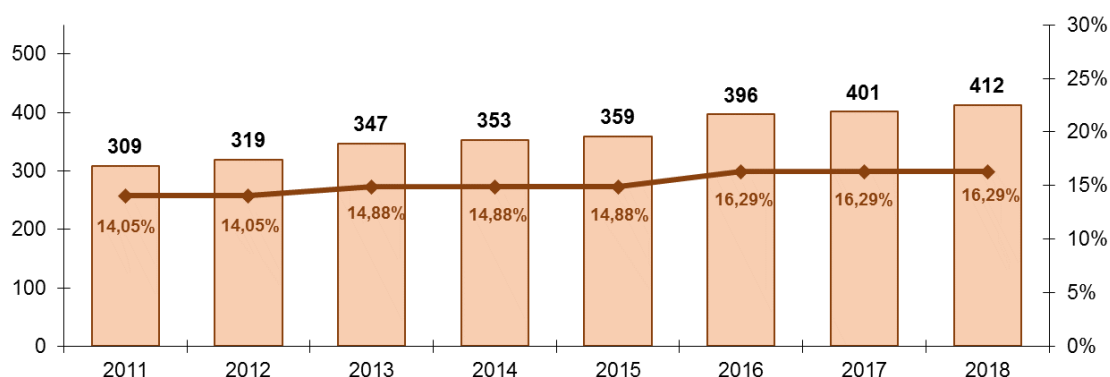


La taxe sur le foncier bâti est la principale recette fiscale du Département. Le produit de cette taxe s'élève à 412,2 millions d'euros en 2018, en progression de 2,8 % par rapport à 2017, du fait de la seule augmentation des bases qui se répartit de la façon suivante :

- augmentation physique des bases: 1,6 %
- revalorisation forfaitaire : 1,2 %

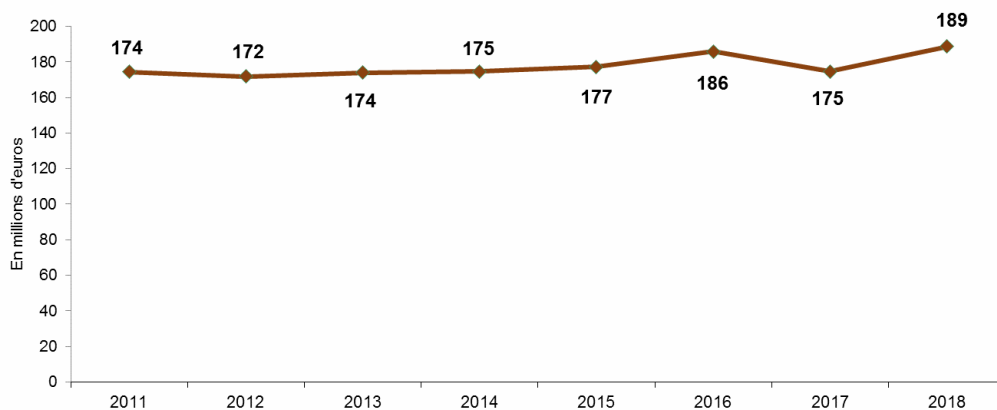
Le taux de la taxe sur le foncier bâti est maintenu à 16,29 %, depuis 2016.

Evolution du produit du foncier bâti (en M€) et de son taux



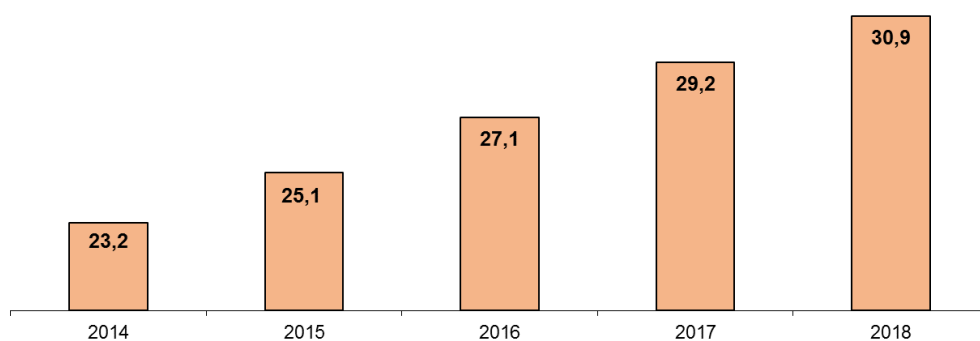
La taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA), assise sur le montant des contrats d'assurance de toutes natures, varie suivant la conjoncture. Le Département perçoit un pourcentage fixe du produit de cette taxe. Si en 2018, le produit de cette taxe attribué au Département de la Seine-Saint-Denis, s'est élevé à 188,7 millions d'euros, en augmentation de 8 % par rapport à 2017 (174,7 millions d'euros). En 2017 a contrario le produit était inférieur de 6 % à 2016 (185,9 millions d'euros).

Evolution du montant de TSCA



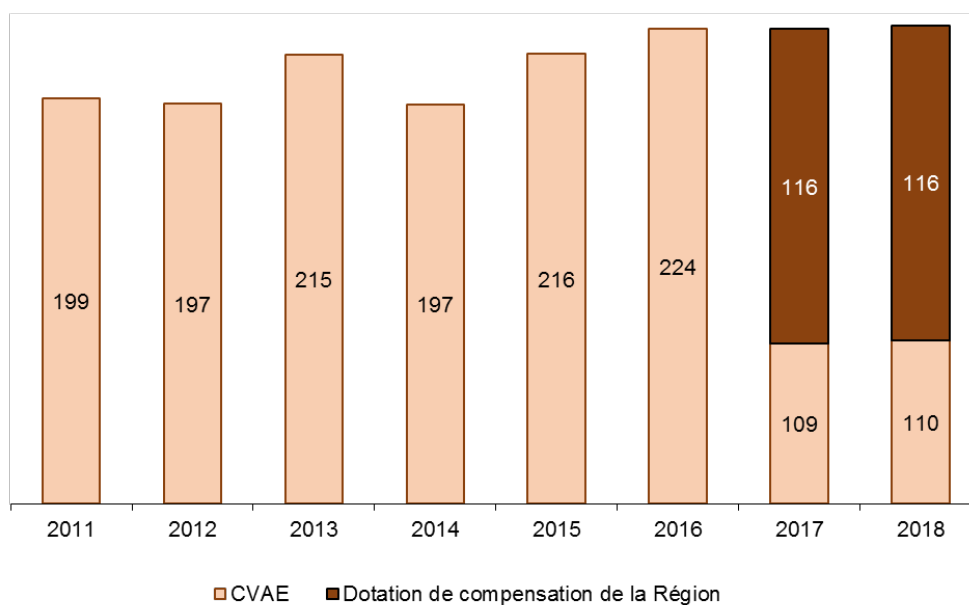
La dotation de compensation péréquée (DCP) correspond au transfert des frais de gestion de la taxe foncière. Il s'agit d'une des ressources nouvelles obtenues par les Départements en 2014, qui est répartie selon des critères de péréquation. Cette recette s'est élevée à **30,89 millions d'euros en 2018**, contre 29,2 millions d'euros en 2017.

Evolution de la dotation de compensation péréquée (en M€)



La contribution sur la valeur ajoutée des entreprises : La LFI 2017 a prévu le transfert de 25 points de la CVAE départementale (sur 48,5) à la Région dès le 1^{er} janvier 2017. Le Département a donc perdu une grande part du dynamisme de la CVAE et perçoit depuis 2017 une dotation de compensation de la Région figée à 115,7 millions d'euros.

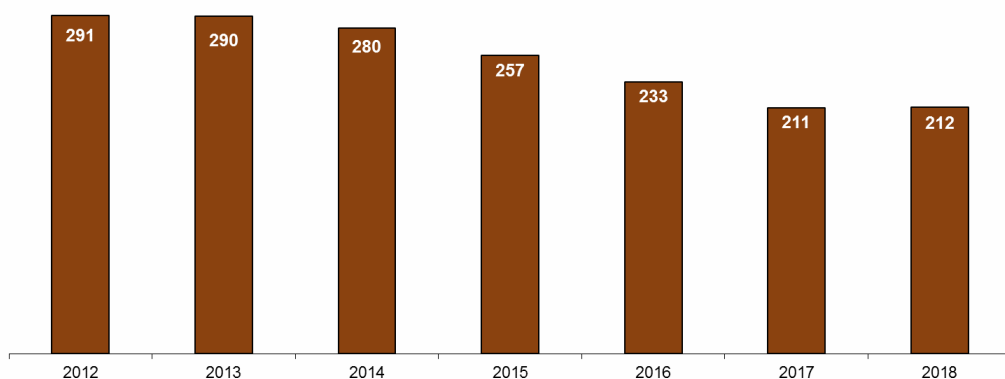
Evolution de la CVAE (en M€)



1.2.2. Les principales recettes générales en diminution ou en stagnation

Le montant total de la DGF s'élève à 211,8 millions d'euros en 2018, contre 211,2 millions d'euros en 2017.

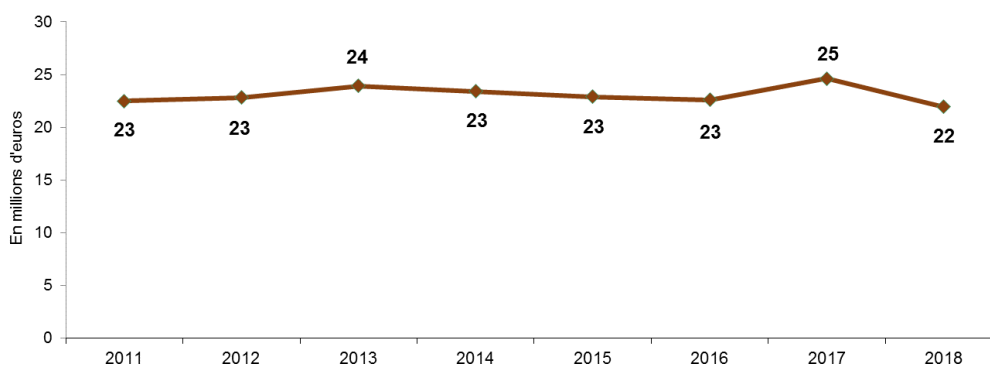
Evolution de la DGF
(en millions d'euros)



Le **Fonds de soutien exceptionnel** pour les Départements en difficulté a été créé par la loi de finances rectificative (LFR) pour 2015. Celui-ci a bénéficié à la Seine-Saint-Denis à hauteur de 5,5 millions d'euros en 2016 et de 24,6 millions d'euros en 2017. Son montant pour 2018 est de 9,08 millions d'euros.

Le **fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (FMDI)** représente une recette de 21,9 millions d'euros en 2018, en diminution de 10,8% par rapport à 2017 (24,6 millions d'euros). Le FMDI se compose de trois parts. La diminution de cette dotation est due à la réforme de la troisième part versée au titre de l'insertion, et qui a pour objet le renforcement de l'appui de l'Etat aux Départements dans la conduite des politiques d'insertion, liées au RSA. En 2017, une mensualité du RSA n'ayant pas été versée par le Département pour peser dans les négociations avec l'Etat, le FMDI qui est calculé à partir des dépenses de N-1 a vu de ce fait son montant diminuer.

Evolution du FMDI



Les recettes générales sont comptabilisées aux chapitres 73 Impôts et taxes (sauf 731), 731 impositions directes et 74 Dotations subventions et participations

1.2.3. Les produits financiers

Ces recettes s'élèvent à 5,7 millions d'euros dont 2,8 millions d'euros versés par le fonds de soutien aux collectivités ayant souscrit des emprunts structurés.

Les produits financiers sont comptabilisés au chapitre 76 Produits financiers.

2. ANALYSE DES DÉPENSES ET DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Tous budgets confondus, les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 451,5 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2018 et les recettes représentent un montant de 397,0 millions d'euros. Dans un contexte de poursuite de la hausse des investissements, le taux de réalisation des dépenses d'investissement est très satisfaisant puisqu'il atteint 95,6 %.

Hors reprise des résultats, les dépenses d'investissement de 2018 (387,8 millions d'euros) progressent de 7,7 % par rapport à 2017 (360,2 millions d'euros).

Pour chaque budget, les dépenses et les recettes se répartissent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Dépenses			Recettes		
	Prévu	Réalisé	Taux	Prévu	Réalisé	Taux
Budget principal	407,7	391,5	96,0%	407,7	345,2 (*)	84,7%
Budget annexe d'assainissement	64,4	60,0	93,2%	64,4	51,8 (*)	80,3%
Total	472,1	451,5	95,6%	472,1	397,0	84,1%

(*) En M52 et M49, le virement de la section de fonctionnement destiné à financer l'investissement n'est pas réalisé au cours de l'exercice, ce qui diminue en apparence le taux de réalisation.

La structure des dépenses et des recettes tous budgets confondus, est la suivante :

DÉPENSES <i>(en millions d'euros)</i>	CA 2017	CA 2018	Evolution 2017 / 2018
Équipement brut et autres dépenses d'investissement	253,0	266,8	5,5%
Remboursement en capital de la dette	76,3	80,9	6,1%
Reprise du déficit d'investissement de l'exercice précédent	96,9	63,8	-34,2%
Mouvements d'ordre	30,9	40,0	29,5%
Total	457,1	451,5	-1,2%
Total hors reprise du résultat	360,2	387,8	7,7%

Recettes <i>(en millions d'euros)</i>	CA 2017			CA 2018		
	Prévu	Réalisé	Taux	Prévu	Réalisé	Taux
FCTVA	26,2	26,2	100,0%	27,6	27,6	100,0%
Subventions d'investissement	70,1	50,3	71,8%	48,0	37,6	78,4%

Emprunts	122,0	117,4	96,2%	153,1	152,1	99,3%
Virement de la section de fonctionnement	61,8			68,7		
Amortissements	71,7	69,9	97,6%	73,7	73,6	99,8%
Autres mouvements d'ordre (dont plus-values sur cessions et réintégrations d'avances)	17,5	24,9	142,2%	24,8	30,9	124,4%
Affectation du résultat de l'exercice précédent	102,6	102,6	100,0%	70,2	70,2	100,0%
Produit des cessions foncières (*)	10,4			4,9		
Autres recettes	1,4	1,9	132,0%	1,2	5,1	434,1%
TOTAL	483,7	393,2	81,3%	472,1	397,0	84,1%

(*) Le produit des cessions foncières est basculé en fonctionnement à l'étape du compte administratif

Le taux de réalisation des recettes (84,1 %) doit être amélioré au regard du taux de réalisation des dépenses d'investissement (95,6%).

2.1. BUDGET PRINCIPAL – DÉPENSES

Hors opérations de reprise des résultats, les dépenses réelles d'investissement du budget principal s'élèvent en 2018 à 298,9 millions d'euros, en progression de 9,6 % par rapport à 2017 (272,6 millions d'euros).

Le taux de réalisation s'établit à 94,4 %, en amélioration constante depuis plusieurs années : 2015 (86,8 %), 2016 (88,4 %), et 2017 (92,2%).

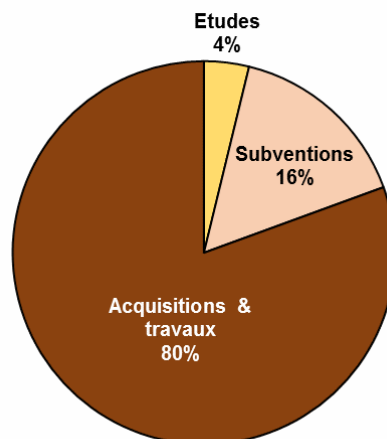
2.1.1 Les dépenses d'équipement brut

Les dépenses d'équipement brut regroupent les frais d'étude, les subventions d'équipement versées, les acquisitions et les travaux.

Elles s'élèvent à 228,9 millions d'euros en 2018, contre 206,8 millions d'euros en 2017. Cela représente une progression de 10,7 % par rapport à l'exercice précédent.

(en millions d'euros)	CA 2017		CA 2018		% évolution 2017 / 2018	part
	Réalisé	Taux de réalisation	Réalisé	Taux de réalisation		
Études	12,5	70,8%	8,7	62,2%	-30,5%	3,8%
Subventions	27,1	81,4%	35,8	92,3%	32,0%	15,6%
Acquisitions et travaux	167,2	94,0%	184,4	95,3%	10,3%	80,6%
Total équipement brut	206,8	90,3%	228,9	92,9%	10,7%	100,0%

Répartition des dépenses d'équipement brut 2018



2.1.1.1. Les études

Les dépenses d'études s'élèvent à 8,7 millions d'euros en 2018 contre 12,5 millions d'euros en 2017. Elles représentent 3,8 % des dépenses d'équipement brut et sont concentrées essentiellement sur le **Réseau routier et la mobilité durable** (près de 58 %), l'**Éducation et la jeunesse** (près de 14 %) et l'**Écologie urbaine** :

- les frais d'études relatifs au développement des transports en commun en site propre s'élèvent à 2,6 millions d'euros (principalement au titre du T1 de Noisy-le-Sec à Val-de-Fontenay) et ceux strictement relatifs au réseau routier représentent 2,1 millions d'euros (+44 % par rapport à 2017) dont 0,6 million d'euros au titre de l'accompagnement des grands projets urbains dans le cadre du plan de mobilité départemental et 0,9 million d'euros au titre de la mise en sécurité du réseau ;
- les études de faisabilité pour les travaux liés à l'accueil des collégiens s'élèvent à 1,2 million d'euros ;
- les études relatives à l'écologie urbaine représentent 1,1 million d'euros (contre 0,5 million d'euros en 2017) et concernent à hauteur de 0,8 million d'euros, le développement des parcs départementaux intégrant la restructuration du parc de la Bergère ;
- les études relatives à la rénovation de la piscine de Marville dans le cadre de la préparation des JOP 2024 et celles liées à la piscine de Pierrefitte (0,574 million d'euros).

Les dépenses relatives aux études figurent au chapitre 20 Immobilisations incorporelles.

2.1.1.2. Les subventions d'équipement

Le volume des subventions d'équipement versées en 2018 s'élève à 35,8 millions d'euros, soit 16 % des dépenses d'équipement brut.

Les dépenses relatives au **Développement urbain** ont concentrés 75 % des versements (26,8 millions d'euros) avec une forte montée en charge du soutien au prolongement des

lignes de transport. Elles concernent donc essentiellement les secteurs suivants :

- l'aménagement et les mobilités métropolitaines (23,4 millions d'euros, en progression de plus de 100 % par rapport à 2017) essentiellement au titre de la participation du Département au développement des réseaux de transport (prolongement des lignes de métro 11 pour 5,2 millions d'euros, 12 pour 2,4 millions d'euros et 14 pour 15 millions d'euros).
- L'habitat et la politique de la ville (3,3 millions d'euros), et notamment le soutien à l'Office public Seine-Saint-Denis Habitat pour 2,2 millions d'euros, et le soutien à la réhabilitation du parc privé pour 1,1 million d'euros (les dispositifs Opération programmée d'amélioration de l'habitat -OPAH- et fonds d'intervention de quartier -FIQ-, la lutte contre l'habitat indigne, le soutien à la construction neuve et Renov'habitat).

Les autres subventions (25 % du total) concernent notamment les missions suivantes :

- **La citoyenneté active et le sport** : les subventions versées à ce titre en 2018 s'élèvent à 2,8 millions d'euros (en progression de 4 % par rapport à l'exercice précédent) qui ont essentiellement permis, d'une part la poursuite du soutien au « Plan de Rattrapage des Équipements Sportifs »(PRES), à hauteur de 1,3 million d'euros et d'autre part, la poursuite de la mise en œuvre du plan Piscines pour 0,9 million d'euros ;
- **la conduite de l'action départementale** : la participation du Département aux travaux d'investissement de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris s'élève à 1,8 million d'euros, en progression de plus de 21 % par rapport à 2017 ;
- **la culture et le patrimoine culturel** : l'enveloppe consacrée aux subventions dans ce domaine s'est élevée à 0,9 million d'euros, dont 0,7 million d'euros au titre du soutien à la rénovation de la MC 93 ;
- **L'accueil de la petite enfance** : 1,1 million d'euros (contre 0,9 million d'euros en 2017) principalement destinés aux gestionnaires d'établissements de la petite enfance et de maisons d'assistants maternels (MAM) ;
- **L'aménagement numérique** : une subvention de 0,9 million d'euros a été versée au titre du déploiement du réseau de très haut débit.

Les dépenses relatives aux subventions d'équipement figurent au chapitre 204 Subventions d'équipement versées.

2.1.1.3. Les acquisitions et travaux en cours

Ces dépenses s'élèvent en 2018 à 184,4 millions d'euros. Elles représentent 81 % des dépenses d'équipement brut affectés aux principaux secteurs suivants :

- Près de 64 % des acquisitions et travaux ont été consacrés en 2018 à la politique de l'**Éducation** pour un montant de 117,4 millions d'euros, en progression de 29 % par rapport à 2017 (91,0 millions d'euros). L'année 2018 a été marquée à la fois par l'achèvement de plusieurs opérations du Plan Exceptionnel d'Investissement 2010-2015 ainsi qu'en parallèle par la poursuite de la mise en œuvre du Plan Ambition Collèges 2015-2020, approuvé par l'Assemblée départementale le 27 novembre 2014. Ils intègrent :
 - 32,8 millions d'euros dépensés au titre de la participation du Département aux contrats de partenariat pour la reconstruction ou construction des collèges (36,0 millions d'euros en 2017) ;

- 35,5 millions d'euros correspondants aux opérations de construction, rénovation et extension. Ce montant a été en progression de près de 47 % par rapport à 2017 (24,2 millions d'euros) en raison de deux grosses opérations qui ont mobilisé des sommes importantes : d'une part, l'opération de restructuration et extension du collège Gustave Courbet à Pierrefitte (15,8 millions d'euros en 2018), ainsi que l'opération de construction du sixième collège d'Aubervilliers (13,8 millions d'euros). Les autres opérations importantes de l'année ont été les suivantes :
 - l'opération de reconstruction du collège Jean Vilar de La Courneuve (1,5 million d'euros) ;
 - l'opération de rénovation et extension du collège Romain Rolland de Tremblay-en-France (0,8 million d'euros) ;
 - l'opération de construction de l'internat, de la demi-pension et de l'équipement sportif au collège Brossolette de Bondy (0,6 million d'euros).

- 43,5 millions d'euros ont concerné les travaux de maintenance et grosses réparations dans cinquante collèges du Département. Au titre de ces travaux, 14 sanitaires élèves, 80 salles de classe, 10 ascenseurs, 4 chaufferies, une demi-pension et un office ont bénéficié d'importantes rénovations. En outre, cinq collèges ont bénéficié de rénovations énergétiques dans le cadre du marché global de performance énergétique : Marcel Cachin et Nelson Mandela au Blanc-Mesnil, Pablo Neruda à Aulnay-sous-Bois, Robespierre à Epinay-sur-Seine, et Jean Vilar à Villetaneuse.

- 4,6 million d'euros sont relatifs aux travaux de déploiement du numérique dans les collèges via le raccordement au Très Haut Débit, le déploiement du wifi global, les travaux d'infrastructure ainsi que la fourniture de matériel informatique aux établissements.

- Plus de 14 % des acquisitions et travaux ont été effectués au titre de la politique **Réseau routier et mobilité durable** pour 26,1 millions d'euros, avec comme principales opérations :
 - 5,3 millions d'euros pour le développement et la modernisation du réseau de voirie départementale (portant notamment sur les travaux d'aménagement de la RD 28 prolongée Est et de la RD 301 à Neuilly- sur-Marne) ;
 - 10,9 millions d'euros pour la mise en sécurité du réseau recouvrant principalement les travaux de grosses réparations (voirie, berges, ouvrages d'art) et le programme d'amélioration de la sécurité routière comprenant notamment la sécurisation aux abords des collèges et du cheminement vers les établissements ;
 - 1,1 million d'euros pour la maîtrise des déplacements dans le cadre de l'opération GERFAUT II ;
 - 5,8 millions d'euros en faveur du prolongement des infrastructures de tramway et de bus à haut niveau de service (BHNS) et notamment les travaux relatifs au prolongement du T1 de Noisy-le-Sec à Val-de-Fontenay et ceux relatifs au TZEN 3;
 - 2,3 millions d'euros ont été réalisés pour l'aménagement d'itinéraires cyclables et les circulations douces ; Ainsi, les travaux d'aménagement de 7 Km d'itinéraires cyclables ont été réalisés en 2018, de même que les

aménagement le long du canal de l'Ourcq de l'itinéraire cyclable à longue distance dénommé « Euroveloroute n°3 » et la construction d'une piste cyclable solaire sur ce même canal ;

- plus de 12 % des acquisitions et travaux concernent les **Supports internes** pour un montant de 22,4 millions d'euros. Les travaux effectués dans le cadre du Plan Petite Enfance et Parentalité se sont élevés à 9,6 millions d'euros (travaux de rénovation dans 6 crèches départementales et réouverture de la Crèche Madeleine Brez à Bobigny et de la crèche Buisson à Aubervilliers). Par ailleurs, les travaux de déplacement des locaux de la Direction de l'Eau et de l'assainissement dans le cadre des travaux de construction de la ligne 11, ont représenté 7,6 millions d'euros.

Les autres acquisitions et travaux sont relatifs à l'**Écologie urbaine** pour un montant de 8,1 millions d'euros, en progression de 21,9 % par rapport à 2017 (6,7 millions d'euros) intégrant :

- 3,7 millions d'euros relatifs au développement des parcs départementaux et notamment les travaux de confortement de la fosse Maussoin (2,4 millions d'euros), l'aire de jeux de la Baleine dans le parc de l'Île-Saint-Denis (0,7 million d'euros), les travaux au parc de Bagnolet (0,4 million d'euros),
- 2,5 millions d'euros de travaux consacrés à l'amélioration des parcs départementaux et notamment au parc du Sausset (1,0 million d'euros) et au parc Georges Valbon (1,3 millions d'euros).

Les dépenses relatives aux acquisitions et travaux figurent aux chapitres 20 Immobilisations incorporelles, 21 Immobilisations corporelles et 23 Immobilisations en cours.

2.1.2. La dette départementale

Les dépenses relatives à la dette du budget principal recouvrent :

- le remboursement en capital des emprunts souscrits par le Département pour 68,4 millions d'euros, en progression de 5,7 % par rapport à 2017 (64,7 millions d'euros) ;
- le remboursement en capital des loyers financiers au titre des contrats de partenariat pour les collèges d'un montant de 9,9 millions d'euros, en progression de 9,2 % par rapport à 2017 (9,0 millions d'euros) ;
- conformément aux engagements pris, le paiement des subventions en annuités au profit de l'OPH Seine-Saint-Denis habitat, à hauteur de 0,6 million d'euros.

Les dépenses relatives à la dette départementale figurent au chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées, et pour les subventions en annuités au chapitre 204 Subventions d'équipement versées, à l'article 2041782 Autres EPL : Bâtiments installations.

Le rapport relatif à l'état de la dette, présenté au cours de la même séance, apporte des informations plus détaillées sur ce sujet.

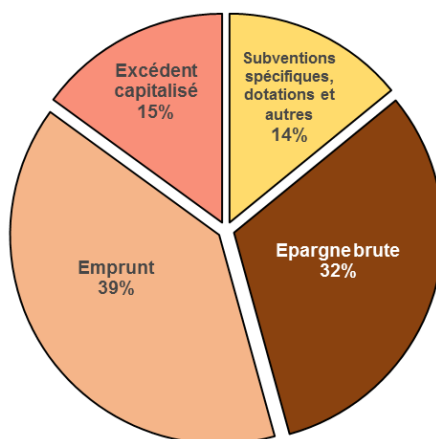
2.2. BUDGET PRINCIPAL - RECETTES

Les dépenses d'investissement du budget principal sont financées pour 39 % par recours à

l'emprunt, qui s'élève à 150,1 millions d'euros, pour 32 % par l'épargne brute, qui s'élève à 120,8 millions d'euros et pour 15 % par l'affectation du résultat 2017 (57,2 millions d'euros).

Enfin, 14 % des recettes d'investissement sont des subventions spécifiques (18,2 millions d'euros, en diminution de 7,3 % par rapport à 2017) et des dotations (35,6 millions d'euros dont le FCTVA pour 27,6 millions d'euros).

Budget principal
Financement de la section d'investissement en 2018



2.2.1. Epargne brute et épargne nette

L'épargne brute s'élève, hors résultat reporté, à 120,8 millions d'euros en 2018 (contre 112,1 millions d'euros en 2017). Elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement.

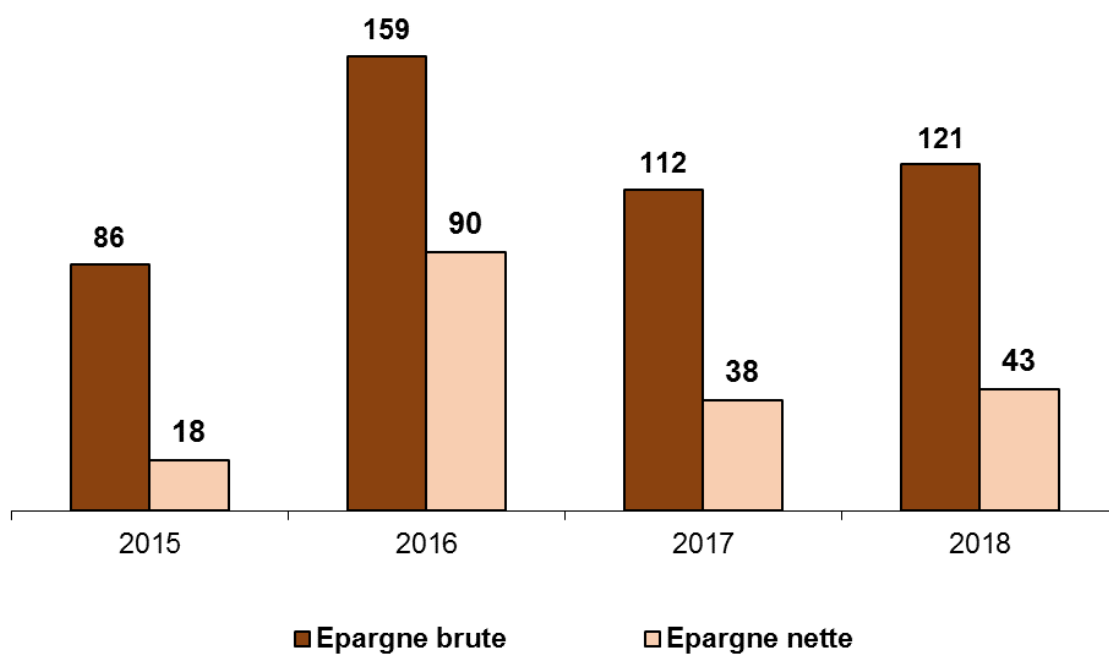
Le niveau de l'épargne brute du Département de la Seine-Saint-Denis, pour important qu'il paraisse, doit être comparé à celui des autres Départements : en effet en 2017, l'épargne brute par habitant s'élevait pour la Seine Saint Denis à 71,4 euros alors que l'épargne brute moyenne des Départements de la même strate s'élevait à 121,4 euros.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement en capital de la dette. En 2018, l'épargne nette s'élève, hors résultat reporté, à 42,5 millions d'euros (contre 38,4 millions d'euros en 2017).

La nécessité de contracter un important volume d'emprunt en 2018 (150,1 millions d'euros), en raison notamment du caractère particulièrement imprévisible du rythme mensuel de perception des droits de mutation, a eu pour conséquence indirecte de gonfler le résultat 2018.

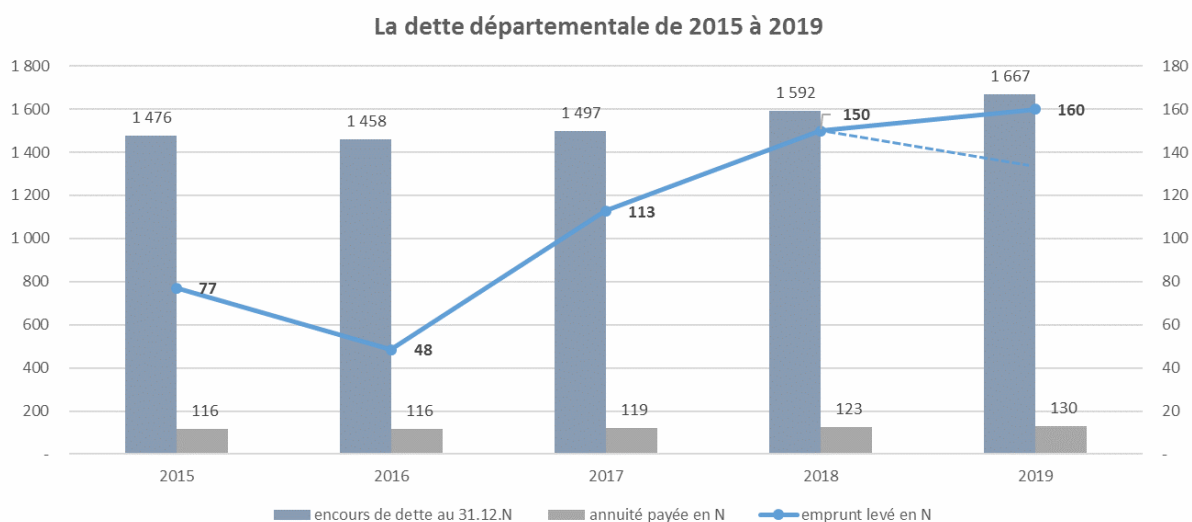
Le graphique suivant décrit l'évolution de notre épargne brute et de notre épargne nette depuis 2015 (hors résultat reporté) :

Evolution des épargnes du Département (budget principal - en M€)



2.2.2. Le recours à l'emprunt

A la clôture de l'exercice 2018, le recours à l'emprunt du budget principal s'est élevé à 150,1 millions d'euros (112,7 millions d'euros en 2017).



L'encours de la dette, tous budgets confondus, s'établit à 1 619,8 millions d'euros au 31 décembre 2018 (1 525,4 millions d'euros au 31 décembre 2017) et se répartit de la façon suivante :

- budget principal : 1 591,6 millions d'euros,
- budget annexe d'assainissement : 28,2 millions d'euros.

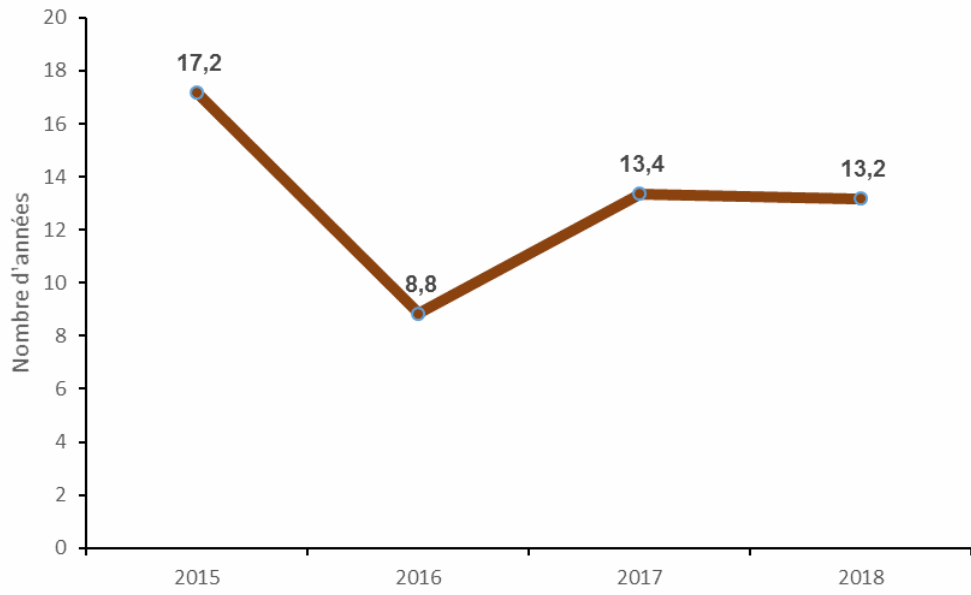
2.2.3 La capacité de désendettement

Si l'épargne du Département s'est légèrement redressée en 2018, par rapport à 2017, elle demeure nettement insuffisante pour permettre une maîtrise de la trajectoire face aux besoins de financement en investissement et au stock de dette déjà constitué.

La capacité de désendettement, qui s'exprime en années est le rapport entre le montant du capital restant dû et le montant de l'épargne brute.

La capacité de désendettement du Département est quasiment identique en 2017 et en 2018, passant de 13,4 années à 13,2 années. Ce ratio traduisant la solvabilité de la collectivité est bien supérieur aux normes de référence. Le plafond est fixé à 10 ans par le législateur pour les Départements ; la Capacité de désendettement moyenne des départements s'est établie à 4,2 années en 2017.

Capacité de désendettement (hors résultat reporté)



Le président du conseil départemental,

Stéphane Troussel

Délibération n° du 13 juin 2019

COMPTE ADMINISTRATIF POUR L'EXERCICE 2018

Le conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2003-132 du 19 février 2003 portant réforme des règles budgétaires et comptables applicables aux Départements (M52),

Vu le rapport de son président,

Les commissions consultées,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE le compte administratif pour 2018 qui se décompose pour l'ensemble du budget général et des services à comptabilité distincte de la façon suivante :

Déficit global d'investissement reporté 2017 : 63 750 714,80 euros.

Excédent global de fonctionnement reporté 2017 : 138 077 195,01 euros.

Affectation totale à la section d'investissement : 70 175 237,17 euros.

Volume global des réalisations de l'exercice 2018

- des dépenses de : 2 424 322 430,36 euros,
- des recettes de : 2 519 346 086,40 euros,

et en volume réel :

- des dépenses de : 2 298 625 645,97 euros,
- des recettes de : 2 393 649 302,01 euros.

Budget principal



Section investissement :

Déficit antérieur reporté de 2017 : 57 232 634,21 euros

Réalisation de l'exercice 2018 :

- volume global : 334 245 421,03 euros en dépenses et 345 201 662,03 euros en recettes,
- volume réel : 298 902 435,94 euros en dépenses et 261 153 627,35 euros en recettes.

Section de fonctionnement

Excédent antérieur, libre d'affectation, reporté de 2017 : 67 694 211,84 euros.

Réalisation de l'exercice 2018:

- volume global : 1 991 624 046,96 euros en dépenses et 2 063 694 077,73 euros en recettes,
- volume réel : 1 925 859 667,40 euros en dépenses et 2 046 634 747,76 euros en recettes.

Budget annexe d'assainissement

Section investissement

Déficit antérieur reporté de 2017 : 6 518 080,59 euros.

Réalisation de l'exercice 2018 :

- volume global : 53 514 361,47 euros en dépenses et 51 754 723,68 euros en recettes,
- volume réel : 48 827 472,58 euros en dépenses et 31 352 181,14 euros en recettes.

Section de fonctionnement

Excédent antérieur, libre d'affectation, reporté de 2017 : 207 746,00 euros.

Réalisation de l'exercice 2018 :

- volume global : 44 938 600,90 euros en dépenses et 58 695 622,96 euros en recettes,
- volume réel : 25 036 070,05 euros en dépenses et 54 508 745,76 euros en recettes.

- CONSTATE l'existence d'un excédent global des recettes sur les dépenses de 99 174 899,08 euros qui englobe :

- le déficit d'investissement : 54 554 111,59 euros,
- l'excédent de fonctionnement : 153 729 010,67 euros.

Se décomposant comme suit :

Budget principal

- le déficit d'investissement : 46 276 393,21 euros,

- l'excédent de fonctionnement : 139 764 242,61 euros.

Budget d'assainissement

- le déficit d'investissement : 8 277 718,38 euros,
- l'excédent de fonctionnement : 13 964 768,06 euros.

- DÉCIDE d'affecter le résultat de la façon suivante :

- Budget principal

Affecte une partie de l'excédent de fonctionnement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de 46 276 393,21 euros (au compte 1068), et affecte à la section de fonctionnement le solde de l'excédent de fonctionnement soit 93 487 849,40 euros (au compte 002).

- Budget annexe d'assainissement

Affecte l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement pour un montant de 13 964 768,06 euros (13 962 268,06 euros au compte 1068 et 2 500 euros au compte 1064), dont 8 277 718,38 euros à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Ces décisions d'affectation feront l'objet d'inscriptions au prochain stade budgétaire.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité :	Voix contre :	Abstentions :
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.